



Appel de propositions ouvert : expressions artistiques

L'Enquête nationale invite les artistes à soumettre leur travail

- Peinture
- Sculpture
- Dessin
- Photographie
- Céramique
- Film
- Courtpointe
- Panier
- Musique
- Danse
- Théâtre
- Poésie

Qu'est-ce qu'une expression artistique?

On entend par expression artistique de l'art visuel, audio, de performance ou d'interprétation. Cet art peut être une représentation de la réalité, une expression ou la communication d'une émotion. Une expression artistique liée à l'Enquête nationale peut être un souvenir, un sentiment, une vérité ou un savoir. Il peut s'agir de gestes de commémoration et des messages d'espoir, de perte, de résilience ou de réconciliation à l'intention de familles, d'êtres chers disparus, de survivants où du grand public peuvent être inclus.

Pourquoi l'Enquête nationale lance-t-elle un appel de propositions pour des soumissions artistiques?

L'art est un moyen important de transmettre le savoir et la vérité qui peuvent avoir de profondes répercussions sur les personnes. Une expression artistique peut être un enregistrement permanent pour transmettre la vérité sur la violence faite aux femmes autochtones et sensibiliser des personnes à la crise relative aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées. Elle permet aux artistes de faire entendre leur voix. Elle sert d'outil pour communiquer un savoir, promouvoir l'activisme, commémorer un événement, participer à la réconciliation, parler du traumatisme et du soutien, approfondir et accélérer le processus de guérison.

Quelle sorte d'art pouvez-vous soumettre?

Spectacle ou danse : au plus dix images du spectacle ou un DVD de l'œuvre, peu importe la durée.

Film/vidéo : DVD, peu importe la durée

Photographies et dessins : originaux ou copies numériques – au plus 20 images sur CD ou DVD

Musique : version audio de la chanson, image du groupe, paroles



National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées



Poésie, création orale, roman, pièce de théâtre, art graphique : échantillon écrit pertinent de l'œuvre; s'il s'agit d'une interprétation – DVD, peu importe la durée.

l'archiviste principale pour vous assurer que les services d'archives peuvent conserver et prendre soin de votre expression artistique de manière adéquate.

Sculpture/peinture, vannerie, techniques mixtes d'art : veuillez communiquer avec

Courtepointes, art textile (veuillez préciser quels types de tissus ont été employés).

Comment pouvez-vous soumettre votre œuvre?

En personne : vous pouvez présenter votre œuvre en personne à l'une des audiences communautaires (les endroits et les dates sont donnés sur notre site Web).

Poste : vous pouvez envoyer votre expression artistique par la poste (veuillez noter que si les articles sont perdus ou endommagés pendant le transport, l'Enquête nationale ne pourra être tenue responsable) à l'adresse

s suivante :

C.P. 56060

393, avenue Portage,
bureau 125

Winnipeg (Manitoba)
R3B 0G9

Courriel : p.turcotte@
mimiwg-ffada.ca

Racontez-nous pourquoi vous avez conçu cette œuvre d'art

Nous voulons nous assurer que le récit de votre art accompagne l'œuvre que vous présentez. Entre autres, racontez-nous pourquoi vous avez créé cette œuvre d'art, à la mémoire de qui vous la donnez, ce que signifie votre expression artistique pour vous et tout autre renseignement qui, selon vous, devrait accompagner votre œuvre. Ces renseignements aideront les personnes à voir le lien entre votre art et votre expression artistique.

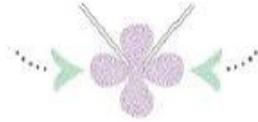
Si vous êtes d'accord, nous aimerions faire un enregistrement vidéo ou audio de ce récit. Nous aurons de l'équipement pour faire des enregistrements à l'occasion des audiences. Si vous envoyez votre expression artistique par la poste ou par courriel, vous pouvez inclure un enregistrement vidéo ou audio ou bien un texte écrit sur votre art avec votre don.

Qu'arrivera-t-il à votre œuvre?

Toutes les expressions artistiques seront transférées aux services des archives sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Les archivistes prendront soin de chaque objet d'art conformément aux souhaits du donateur.



National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées



Un archiviste de l'Enquête nationale remplira avec vous un formulaire qui vous permettra de communiquer tous les renseignements pertinents sur votre objet d'art. Si vous êtes d'accord :

- L'Enquête nationale pourrait présenter votre œuvre d'art dans son rapport, son site Web ou dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation du public.
- L'équipe de l'Enquête nationale sera présente lors de nombreuses activités communautaires et régionales. Elle pourrait entretenir des relations avec des galeries d'art et des musées ainsi que des cinéastes qui souhaiteraient utiliser votre œuvre pour un film, la télévision ou un autre programme. Si vous acceptez, l'équipe de l'Enquête nationale pourrait présenter votre œuvre d'art dans l'un de ces contextes ou la remettre à un tiers qui l'utilisera de manière appropriée pour informer le public, tout en donnant le mérite qui revient à l'artiste.
- Les personnes du monde entier pourront avoir accès aux objets d'art conservés dans les archives de l'Enquête nationale si elles souhaitent en apprendre davantage sur les femmes et les filles disparues et assassinées, conformément aux lois applicables.
- Vous pouvez montrer votre œuvre d'art à quiconque à tout moment si vous le souhaitez.

Archives

Les expressions artistiques soumises à l'Enquête nationale seront conservées dans une partie des archives accessibles même lorsque l'Enquête aura pris fin. Les services d'archives prendront soin de toutes les expressions d'art conformément aux souhaits des donateurs.

Vous DEVEZ accompagner TOUTE soumission d'une expression artistique d'un formulaire d'acquisition et d'un formulaire de consentement signé. Nous pouvons vous aider à les remplir.

Veillez NE PAS envoyer l'œuvre originale, à moins que vous n'ayez décidé que l'Enquête nationale pouvait la garder. Vous pouvez aussi soumettre votre biographie ou curriculum vitae d'artiste, l'adresse de votre site web ou tout autre document pertinent.

Nota : Si nous utilisons votre expression artistique à des fins d'exposition, de sensibilisation et d'information, nous nous efforcerons de communiquer avec vous pour vous en informer. Nous utiliserons les coordonnées à jour que vous nous avez fournies.



National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées



Soumission et questions

Si vous avez des questions sur ce processus ou sur la manière de présenter votre œuvre qui ne trouvent pas réponse ici, veuillez communiquer avec l'archiviste principale :

Petra Turcotte, archiviste principale

431-996-4986

p.turcotte@mmiwg-ffada.ca